Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 10

Artikel: Le 84e congrès annuel des syndicats britanniques
Autor: Bieligk
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384782

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que l'instauration de la paix dans le monde, sur la base de l'indépendance nationale et des libertés du peuple, repose sur une coopération toujours plus étroite de l'économie mondiale pour assurer une répartition internationale équitable du travail permettant aux travailleurs de tous les pays de bénéficier au mieux de l'effort collectif des peuples pour augmenter la production par une organisation rationnelle;

pour ces motifs, l'Union syndicale suisse

attire l'attention des grandes confédérations syndicales américaines et de la Confédération internationale des syndicats libres, de ses 52 millions d'affiliés dans 59 pays, sur la situation qu'une hausse injustifiée des droits de douane américains sur les produits horlogers suisses ne manquerait pas de créer, vu qu'elle constituerait le signe avant-coureur de mesures similaires des Etats-Unis à l'égard d'autres pays et d'autres produits, ce qui affecterait la position des travailleurs et des syndicats des pays démocratiques,

en conclusion, l'Union syndicale suisse invite les grandes confédérations syndicales américaines et la Confédération internationale des syndicats libres à prendre toutes les mesures utiles pour empêcher une politique protectionniste et restrictive en matière économique de la part des Etats-Unis.

Berne, le 14 juillet 1952.

Le 84e congrès annuel des syndicats britanniques

Par *Bieligk*, Londres

Le 84e congrès des *Trade Unions*, qui s'est tenu à Margate, dans le sud de l'Angleterre, du 1er au 5 septembre, se réunissait dans des circonstances fort différentes de celles de l'année précédente. Le gouvernement travailliste a fait place à un gouvernement conservateur, qui a porté, au cours des dix mois écoulés, de nombreuses atteintes au niveau de vie de la population laborieuse. Il cherche à annuler, ou du moins à restreindre, les principales réformes économiques et sociales dont l'institution avait été énergiquement soutenue, à l'époque, par le mouvement syndical. Ainsi que le constatait récemment le président du *Trades Union Congress* (T.U.C.), l'attitude du gouvernement conservateur envers les syndicats est en contradiction avec les assurances qu'il leur avait données de les consulter sur toute question de leur compétence. A cela vient s'ajouter la dépression économique que reflète la recrudescence du chômage (le nombre des sans-travail a doublé depuis un an), qui affecte principalement certaines industries productrices de biens de consommation, tels que les textiles, les meubles, la porcelaine, etc. Et la situation économique internationale est telle que l'on ne saurait guère espérer assister, dans un proche avenir, à une reprise de caractère durable.

C'est surtout aux tâches dictées par cette situation nouvelle que le congrès a consacré ses travaux.

Plus de 8 millions de membres

Le T. U. C. groupe 183 organisations syndicales, qui comptent ensemble 8 020 179 membres, soit quelque 200 000 de plus que l'année dernière. C'est l'effectif le plus élevé qui ait jamais été atteint par le T. U. C. au cours de ses quatre-vingt-quatre années d'existence. A la veille de la deuxième guerre mondiale, il ne comptait en effet que 4 460 617 membres. L'économie nationale occupant quelque 22 500 000 personnes, dont 2 500 000 adolescents trop jeunes pour s'affilier à un syndicat, ainsi que 7 millions de femmes et de jeunes filles, dont 1 250 000 sont syndiquées, il apparaît qu'un travailleur anglais majeur sur deux, en moyenne, est organisé.

Les 183 organisations syndicales précitées sont de dimensions bien différentes: 5 d'entre elles comptent moins de 100 membres, 29 groupent de 101 à 1000 membres, 70 de 1001 à 10 000 membres, 21 de 10 001 à 20 000 membres, 29 de 20 001 à 50 000 membres, 15 de 50 001 à 100 000 membres et 10 de 100 001 à 500 000 membres; 4 fédérations, enfin, ont un effectif supérieur à un demi-million de membres. Voici la liste des douze syndicats les plus nombreux:

	Nombre de membres
Fédération des travailleurs généraux et des transports	1 295 196
Fédération des travailleurs généraux et municipaux	808 533
Syndicat unifié des métallurgistes et des mécaniciens	756 149
Fédération des mineurs	613 118
Fédération nationale des cheminots	396 257
Fédération des employés de commerce	347 737
Fédération des ouvriers électriciens	197 598
Syndicat unifié des travailleurs sur bois	196 200
Fédération des services publics	175 000
Fédération des employés des P. T. T.	155 002
Fédération des fonctionnaires	147 000
Fédération des ouvriers agricoles	135 000

Le plus petit syndicat est celui des ouvriers de la branche des vis et boulons, qui n'a que 30 membres. Malgré la fusion opérée entre de nombreux syndicats au cours de ces trente dernières années, le fractionnement organique reste considérable. Telle est cependant la longue tradition dont peuvent se réclamer beaucoup de fédérations, qui ne groupent souvent que des travailleurs hautement spécialisés, qu'il ne sera pas possible, avant longtemps encore, de remédier à ce fractionnement. C'est ainsi que l'on compte 14 syndicats distincts dans la seule branche du livre et du papier, 18 dans la sidérurgie, 27 dans la métallurgie et les industries mécaniques et 34 dans le secteur du textile et de l'habillement. Le Conseil général du T. U. C. a institué une commission particulière pour arbitrer les litiges nés entre des organisations trop nombreuses pour ne pas empiéter souvent les unes sur les autres.

Il est à remarquer qu'en Grande-Bretagne les artistes et les savants eux-mêmes sont organisés. Le Syndicat des acteurs, par exemple, ne groupe pas moins de 10 000 membres, le Syndicat des médecins a 4742 affiliés et la Fédération des travailleurs scientifiques compte 12 262 adhérents.

Sur les 183 syndicats affiliés au T. U. C., 70 ne comprennent pas de femmes; celles-ci constituent en revanche la majorité au sein de 16 autres fédérations, dont 9 syndicats du textile et de l'habillement.

Chaque syndicat est tenu de verser à l'organisation centrale une cotisation de 6 pence (31 ct.) par an et par membre. Le total des sommes ainsi fournies au T. U. C. s'est élevé, l'année dernière, à 2 455 000 fr. suisses. Lors du congrès annuel, les organisations affiliées ont droit à un délégué par 5000 membres cotisants. Ainsi donc, cette année, l'assemblée de Margate aurait dû grouper 1600 participants. En réalité, vu la difficulté qu'il y aurait à trouver des salles pouvant contenir une telle foule et les inconvénients que présentent, pour le travail même d'un congrès, une participation aussi nombreuse, la plupart des syndicats ne font pas pleinement usage de leurs droits à cet égard. Aussi bien ne comptait-on à Margate que 938 délégués.

Des menaces planent sur le mouvement syndical...

La puissance croissante du mouvement syndical a inquiété de longue date ses adversaires. On ne s'est pas fait faute, du temps du régime travailliste, de dire que c'est le T. U. C. qui tirait les ficelles du gouvernement. La venue au pouvoir du parti conservateur a renforcé les tendances hostiles aux syndicats, dont on voudrait affaiblir les positions. Le président du congrès, *Arthur Deakin*, a clairement montré, dès la première journée des débats, que le Conseil général du T. U. C. n'est pas resté aveugle devant les signes des temps. Il se rend compte, a dit l'orateur, que le mouvement syndical va au-devant d'une période agitée. Certaines pratiques et certaines méthodes syndicales des plus essentielles ont été dangereusement mises en cause, durant l'année écoulée, non seulement par les employeurs, mais par les tribunaux eux-mêmes et au Parlement. Approuvé par tout le congrès, qui adopta à ce sujet une résolution unanime, Deakin a souligné la nécessité d'étudier avec le plus grand soin et la plus grande patience la signification de certains faits relatifs aux problèmes suivants: la liberté d'association, les tentatives faites pour obtenir de la justice qu'elle intervienne, lors d'actions de solidarité, en faveur d'organisations syndicales luttant pour faire respecter le principe de la liberté d'association et, enfin, l'intervention du gouvernement dans les négociations de salaires menées par les syndicats dans les formes légales.

L'adoption de cette résolution a été motivée par les faits que voici: Une grande entreprise de presse interdit depuis vingt-six ans à son personnel de s'organiser syndicalement. Une grève ayant éclaté ce printemps à ce propos et de nombreux syndicats ayant appuyé ce mouvement par des actions de solidarité, ces derniers se sont vus condamner par les tribunaux appelés à connaître de la légalité de ces manifestations de sympathie. Les jugements rendus à cette occasion sont tels qu'ils permettent aux employeurs d'exiger des travailleurs en cause le payement de dommages-intérêts. Simultanément, une commission d'enquête instituée par le ministre du travail formulait des conclusions qui, loin de condamner le refus opposé par la dite entreprise à l'exercice du droit de libre association, imputait aux syndicats de prétendues ruptures de contrat. Par la suite encore, lors d'une autre grève, une commission d'enquête analogue a également conclu à la violation de conventions en vigueur.

Les syndicats se voient ramenés ainsi à cinquante ans en arrière, au temps où, une grève ayant éclaté dans les chemins de fer, la compagnie visée fit appel aux tribunaux contre le Syndicat des cheminots, qui fut condamné à payer, à titre de réparation et d'amende, une somme équivalant à quelque 500 000 fr. suisses.

La menace qui se prononçait de la sorte contre le mouvement syndical du fait de ce jugement, resté tristement célèbre sous le nom de « verdict de Taff-Vale », put être écartée quelques années plus tard grâce à l'inclusion de dispositions supplémentaires dans la loi sur les syndicats. Le président du T. U. C. a déclaré avec force à ce sujet: « Nous ne nous laisserons pas imposer un nouveau verdict de Taff-Vale. La question de la liberté d'association est liée à des considérations de droit en même temps qu'à des considérations d'ordre politique. Il s'agit là d'un principe important, que l'on ne saurait laisser grignoter par les tribunaux, ni mettre en cause par des arguties pseudo-légales. »

Les syndicats britanniques affirment le droit qu'ils ont de lutter pour obtenir l'adhésion de tous les travailleurs d'une branche donnée, et ils sont résolus à défendre ce droit avec la dernière énergie. C'est aux travailleurs organisés, et à eux seuls, qu'il appartient de dire s'ils veulent ou non collaborer avec des non-syndiqués.

Le Conseil général a reconnu le danger, pour les syndicats, de se voir dépouiller des sauvegardes légales qui leur sont assurées depuis plusieurs dizaines d'années et de voir leurs biens, ainsi que ceux de leurs fonctionnaires, saisis lors d'actions judiciaires en relation avec des conflits du travail. Cette menace ne pourra être définitivement écartée que par un parlement possédant à nouveau une forte majorité ouvrière.

D'autres moyens mis en œuvre pour saper le mouvement syndical ont également retenu l'attention du congrès. Certains politiciens conservateurs ou libéraux ont cherché, en fondant des organisations

syndicales dissidentes, à s'ouvrir un nouveau champ d'action. C'est ainsi que des syndicats étrangers au T. U. C. ont été récemment créés en vue de grouper les employés du service du feu et les cadres supérieurs de l'administration des P. T. T. Ces mêmes éléments, ainsi que nombre d'employeurs, encouragent d'autre part la constitution de prétendus syndicats d'entreprises. Le système des conventions collectives, à l'élaboration et à la consolidation duquel le T. U. C. a pris une part déterminante, se trouverait ainsi compromis; aussi les syndicats combattront-ils résolument cette manœuvre.

Défense des conditions d'existence

Le thème central des débats était celui de la défense du niveau de vie des travailleurs. Le T. U. C. est en butte, depuis plusieurs mois, à de vives attaques de la presse bourgeoise, qui lui reproche de ne pas avoir souscrit au blocage des salaires exigé par le gouvernement conservateur. On a prétendu obtenir des syndicats qu'en dépit d'une forte augmentation du coût de la vie ils s'abstiennent de formuler des revendications de salaire. Ainsi, ils devraient non seulement abandonner tout effort pour porter le niveau actuel des salaires réels au-dessus de celui d'avant la guerre, mais encore renoncer à toute tentative de compenser, par un rajustement de la rémunération du travail, le renchérissement imputable, d'une part, à l'augmentation des prix sur les marchés internationaux, mais, d'autre part, aussi aux mesures prises par le gouvernement. Par 6 856 000 voix contre 504 000, le congrès a approuvé, à ce sujet, une déclaration du Conseil général dont voici le passage essentiel:

> Le danger est pour nous de voir l'accroissement des coûts de production entraîner une hausse exagérée des prix à l'exportation de nos marchandises. Mais il ne s'ensuit aucunement que l'on doive nécessairement recourir, pour résoudre le problème, à la méthode bien connue de l'immobilisation des salaires. Il ne s'ensuit pas davantage que, le prix des biens de première nécessité augmentant, les salariés (et en particulier ceux qui ne gagnent pas assez pour assurer leur subsistance), ne soient pas fondés à réclamer des augmentations.
>
> Le Conseil général a veillé à ce que la politique du T. U. C. aille dans le sens du maintien du plein emploi et du niveau de vie. Mais l'action des syndicats seuls ne saurait résoudre les problèmes qui se posent au pays. Nous réaffirmons que le gouvernement et toutes les catégories sociales de la nation doivent prendre leur part des charges de la reconstruction. Il est essentiel à cet égard de stabiliser à nouveau les prix intérieurs à un niveau raisonnable, car c'est de la réalisation de cet équilibre que dépend la capacité du peuple travailleur d'apporter sa pleine contribution à l'effort nécessaire pour surmonter les difficultés. Nous sommes obligés de répéter ce que nous disions dans notre résolution relative au budget de l'Etat: En réduisant les subventions alimentaires et en octroyant des avantages financiers importants, par le biais de dégrèvements touchant

l'impôt sur le revenu, à des personnes de condition aisée, le gouvernement a, dans une large mesure, condamné d'avance à l'échec toute tentative d'éviter la course entre les prix et les salaires. Toutefois, en conclusion, le conseil doit souligner que les syndiqués ne peuvent se désintéresser des difficultés qu'éprouve le pays. Ces dangers menacent tout un chacun. Le mouvement syndical a pour responsabilité majeure d'éviter que ses propres initiatives n'aggravent encore une situation qui est déjà fort précaire.

Par 7 771 000 voix contre 39 000, le congrès a en outre adopté une résolution présentée par la Fédération des employés de commerce et soutenue par plusieurs autres syndicats. Ce texte exprime la ferme opposition des syndicats à la politique économique du gouvernement, qui risque de condamner au chômage et à la misère, comme avant la guerre, de larges milieux de la population. Cette politique, lit-on également dans la résolution, fait retomber les plus lourdes charges sur ceux qui sont les moins aptes à les supporter. Le Conseil général est invité à s'opposer à toute tentative de mettre obstacle aux hausses justifiées de salaire, lorsque celles-ci apparaîtront nécessaires pour alléger le fardeau de l'augmentation du coût de la vie, et à exiger du gouvernement qu'il revise sa politique en matière de subventions alimentaires et de fiscalité par la réduction de l'impôt sur le chiffre d'affaires et la limitation des bénéfices et dividendes. Il est, d'autre part, donné mandat au Conseil général de s'opposer à toute modification de la durée de la semaine de travail et à toute tentative qui serait faite pour stabiliser le niveau du coût de la vie en entretenant un chômage massif. Une autre résolution, rédigée en termes plus vifs, a été rejetée par 4 914 000 voix contre 2 626 000.

Les décisions prises en ce domaine par le congrès signifient que la politique des syndicats restera, pour l'essentiel, ce qu'elle a été jusqu'ici. Le mouvement syndical a toujours tenu compte de l'intérêt général. La défense des conditions de vie des syndiqués constitue sa tâche première et il est de son *devoir* de s'y attacher, non pas en raison de préoccupations sectaires, mais eu égard aux intérêts du peuple tout entier.

Réarmement

En mai de cette année, le Conseil général a formulé, dans une déclaration particulière, sa position à l'égard du réarmement. Cette prise de position avait été vivement critiquée par certains syndicats. Le congrès était saisi, sous forme de résolutions, de trois contre-propositions. A l'issue d'un bref débat, le congrès a adopté, par 5 597 000 voix contre 1 450 000, le texte du Conseil général. Des délégués, représentant près d'un million de membres, se sont abstenus lors de ce vote. La déclaration du Conseil général énonce que celui-ci reste fermement convaincu que « le réarmement doit être

poursuivi dans toute la mesure compatible avec nos moyens. Sous cette réserve, nous avons le strict devoir d'aider le pays à mener à bien la tâche qu'il a entreprise... Il est légitime d'admettre que notre programme d'armements puisse requérir une certaine adaptation de la capacité de production de notre industrie, mais ce problème doit être envisagé à la lumière de tous les faits nouveaux et notamment des changements tant politiques qu'économiques survenus dans la situation internationale, sans que l'on doive, pour cela, perdre de vue le but final... Nous avons non point à choisir entre le réarmement et le niveau de vie de la nation, mais entre la paix fondée sur les libertés humaines et la crainte perpétuelle de l'agression, une tension permanente des rapports internationaux. Ce n'est pas le moment de faiblir dans notre résolution d'apporter à la défense du monde libre la contribution la plus efficace possible. »

Chacune des trois contre-propositions soumises au congrès a été rejetée à une forte majorité. Peu après, en revanche, une résolution condamnant l'emploi des *armes bactériologiques* et exigeant du gouvernement qu'il obtienne à cet effet, par le truchement des Nations Unies, la conclusion d'une nouvelle convention internationale, a été adoptée par 3 797 000 voix contre 3 528 000.

Nationalisations — Démocratie économique

Le congrès unanime s'est prononcé de la façon la plus vigoureuse contre l'assaut livré par le gouvernement aux entreprises nationalisées. Le projet visant à rendre à l'économie privée le contrôle des transports routiers et à vendre à l'encan, à des conditions fort désavantageuses pour l'Etat, les véhicules constituant le vaste parc rénové dont disposent actuellement les entreprises nationalisées, est qualifié, dans une résolution spéciale, de capitulation complète devant les intérêts privés.

Le Conseil général est chargé de combattre ce projet, en accord avec le parti travailliste, par toutes les voies légales. De même, le congrès s'est prononcé à l'unanimité contre la dénationalisation des aciéries envisagée. Il a approuvé le rapport du Conseil général sur cette question et voté une résolution en conséquence.

De vastes cercles de la population laborieuse britannique estiment que le vrai moyen d'édifier un nouvel ordre social consiste à faire passer l'économie privée sous le contrôle de la collectivité. Cette conception s'exprime dans une résolution qui invite le Conseil général à formuler des propositions en vue d'étendre les nationalisations à d'autres branches de l'industrie et de l'économie. Le Conseil général est également chargé d'étudier les moyens de réaliser pleinement la démocratie économique dans les secteurs nationalisés. Les dites propositions devront être présentées au prochain congrès du T. U. C. et, si elles sont alors adoptées, soumises au parti travailliste pour

être insérées dans son programme électoral. Le Conseil général s'est rallié en principe à cette procédure, mais en exprimant le vœu que la résolution en cause soit simplement transmise pour étude. Le scrutin sur ce point a donné les résultats suivants: 4 542 000 voix pour l'adoption pure et simple de la résolution et 3 210 000 voix pour sa transmission au Conseil général.

Le rapport d'activité du Conseil général, fort de plus de deux cents pages, a été intégralement approuvé. Ont également été adoptées deux résolutions du Syndicat des médecins préconisant l'abolition des taxes qui frappent depuis dix-huit mois les services publics de santé, ainsi que la mise en œuvre de vastes institutions destinées à favoriser l'hygiène du travail. A l'unanimité toujours, le Conseil général a été invité à rechercher les voies et moyens d'obtenir l'augmentation des pensions de vieillesse.

Une autre résolution donne mandat au T. U. C. d'intervenir auprès du gouvernement pour que soit appliquée une politique commerciale visant à la conclusion d'accords avec toutes les nations disposées à le faire. Le congrès a exprimé en particulier, à ce propos, l'avis que le développement des relations commerciales avec la Chine, l'Union soviétique et d'autres pays de l'Est pourrait grandement contribuer, à l'heure actuelle, à améliorer la situation internationale, qui inspire aux peuples de tous les pays une vive anxiété.

Le nombre des membres du Conseil général, qui était de 33, a été porté à 35. Comme l'année dernière, aucun communiste n'a été appelé à siéger. Le nouveau président du T. U. C. a été élu, pour l'exercice à venir, en la personne de Tom O'Brien, secrétaire du Syndicat du thâtre et du cinéma.

La C. I. S. L. et le plein emploi

Par *Toni Sender*

Dans une déclaration qu'elle vient de faire au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), au nom de la Confédération internationale des syndicats libres, Toni Sender a dit que la lutte contre le chômage et en faveur du plein emploi était essentielle. Parlant du rapport des experts qui faisait l'objet des discussions du conseil, l'éminente représentante du mouvement syndical libre international insista sur le fait que les mesures habituellement prises par les gouvernements dans ce sens ne sont très souvent que des palliatifs en vue d'éviter un recul de leurs affaires nationales. Elle intercéda enfin en faveur des innombrables réfugiés politiques qui forment de véritables glacis en certains pays d'Europe.

Lorsqu'on parcourt le rapport des experts et que l'on étudie de même les réponses des gouvernements au questionnaire du plein emploi, on se persuade que les mesures habituellement prises par